



Conseil économique et social

Distr. générale
10 janvier 2008
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Seizième session

5-16 mai 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2008-2009 (session directive)

Documents de synthèse présentés par de grands groupes

Note du Secrétariat

1. Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)¹ et les décisions de la onzième session de la Commission du développement durable² demandaient une participation renforcée des grands groupes aux activités de la Commission, ainsi qu'à la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg.
2. La base analytique permettant de comprendre et d'évaluer la contribution des grands groupes, partout dans le monde, à l'application des accords mentionnés ci-dessus est constituée de leurs apports – ou documents de synthèse – qui font l'objet des additifs à la présente note.
3. Les documents de synthèse reflètent les vues générales des grands groupes sur la mise en œuvre des engagements pris concernant l'agriculture, le développement rural, la terre, la sécheresse, la désertification et l'Afrique. Ils font mention des thèmes intersectoriels, des succès remportés, des problèmes d'application et des contributions pratiques et recensent les nouvelles difficultés auxquelles sont confrontés les grands groupes pour ce qui est d'accélérer la mise en œuvre. C'est sur ces documents que s'appuieront les grands groupes pour participer aux activités de la Commission à sa seizième session.
4. Pour l'organisation des apports écrits des grands groupes à la seizième session, on s'est inspiré des dispositions prises lors des sessions antérieures de la

* E/CN.17/2008/1.

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud*, 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément n° 9 (E/2003/29)*, chap. I.



Commission par le biais d'un groupe directeur multipartite, composé de partenaires organisateurs issus d'organismes travaillant en réseau et représentant les neuf grands groupes. Pour le cycle actuel, ces partenaires sont les suivants : l'organisation Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management, African Women Leaders in Agriculture and the Environment, la Fondation GRATIS pour les femmes, le Groupe de jeunesse de la Commission du développement durable pour les enfants et les jeunes, le Forum des peuples autochtones de la Commission du développement durable, le Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques ou Fondation Tebtebba et le Réseau pour la défense de l'environnement pour les peuples autochtones, le Sustainable Development Issues Network (par le biais de la Northern Alliance for Sustainability, du Third World Network et de l'Environment Liaison Centre International), pour les organisations non gouvernementales, Local Governments for Sustainability pour les autorités locales, la Confédération internationale des syndicats (par le biais de la Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques) pour les travailleurs et les syndicats, l'Association internationale de l'industrie des engrais, la Chambre de commerce internationale et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable pour les sociétés et l'industrie, le Conseil international des unions scientifiques et la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs pour les communautés scientifiques et technologiques, et la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) pour les agriculteurs.

5. Les partenaires organisateurs ne coordonnent pas seulement les contributions écrites officielles des grands groupes à la Commission, mais aussi la participation de leurs secteurs respectifs aux travaux de la seizième session de la Commission, en collaboration avec les représentants des secteurs des autres grands groupes présents à la session et aux réunions consacrées à l'application au niveau régional, ainsi qu'avec toutes les autres parties intéressées.

6. Les vues des grands groupes et les solutions qu'ils proposent pour relever les défis et surmonter les problèmes liés aux questions à l'étude devraient éclairer les décisions que la Commission prendra à sa seizième session, motiver les partenaires gouvernementaux au cours de la période précédant la dix-septième session (session directive) et permettre aux groupes participants de contribuer directement et notablement aux décisions et aux travaux de la Commission.